



# 2024 CONGÉS PAYÉS EN MÉTROPOLE

[ Destinés aux personnes ne bénéficiant pas de congés bonifiés ]

## ▶ DOSSIER D'INSCRIPTION



MONSIEUR



MADAME



Ce dossier doit contenir :

- ✓ Pour les familles, une copie du livret de famille
- ✓ Pour les célibataires, une copie d'une pièce d'identité
- ✓ Un certificat de la Direction des Finances Publiques attestant qu'aucune personne figurant sur la demande n'est redevable envers la Collectivité Territoriale.



DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS  
Vendredi 20 septembre 2024

# IDENTIFICATION DU CANDIDAT

(Responsable du foyer)

# CANDIDAT

MONSIEUR     MADAME

NOM .....

PRÉNOMS .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE .....

[POUR LES PERSONNES NÉES EN DEHORS DE L'ARCHIPEL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON]

RÉSIDENTS DEPUIS .....

## JE SERAI ACCOMPAGNÉ(E) DE

 NOM, PRÉNOM	 DATE DE NAISSANCE
CONJOINT(E)	
.....	.....
ENFANT(S)	
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

L'éligibilité des dossiers étant déterminée sur l'ensemble des revenus N-1. Merci de préciser tout changement de situation, s'il y a lieu, à la date du dépôt de la demande.

.....  
.....  
.....

## INFORMATIONS SUR LE DOMICILE

# DOMICILE

 ADRESSE .....
  COMMUNE .....

 BOÎTE POSTALE .....
  TÉLÉPHONE .....

## SÉJOUR EN MÉTROPÔLE

# MÉTROPÔLE

Seules peuvent bénéficier des congés payés en métropole :

— Les personnes déclarant sur l'honneur ne pas être allées en Métropole depuis au moins 5 ans à la date du 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours.

■ Sauf pour obligations militaires, traitement médical, poursuite d'études ou toute autre raison laissée à l'appréciation de la commission compétente.

— Les personnes n'ayant aucune possibilité de se rendre en Métropole, ainsi que chaque enfant à charge de moins de vingt ans. Cette limite d'âge n'est toutefois pas opposable aux personnes handicapées à charge.



Si vous avez effectué un séjour en Métropole, vous ou l'un des membres de votre foyer susceptibles de vous accompagner, lors des 5 dernières années à la date du 1<sup>er</sup> octobre de l'année 2024, veuillez compléter le tableau ci-dessous :

Date du ou des séjours en Métropole effectués depuis 5 ans (1) à la date du 1 <sup>er</sup> octobre de l'année 2024 par vous-même ou par l'un des membres de votre foyer susceptibles de vous accompagner	Nom de la personne ayant effectué le ou les déplacement(s) en Métropole (candidat et accompagnateur)	Durée du séjour	Objet du ou des séjours
À compter du 01/10/2019 au 31/12/2019 :			
2020 :			
2021 :			
2022 :			
2023 :			
Du 01/01/24 au 01/10/24 séjour effectué ou prévu être effectué			

(1) Indiquer tous les séjours et pas seulement le dernier

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements consignés dans ce dossier.

À .....

LE .....

Signature du candidat

Signature de l'accompagnateur



# 2024 CONGÉS PAYÉS EN MÉTROPOLE

◀ DIRECTION ÉCONOMIE, FISCALITÉ & INNOVATION ▶

👤 Meggan TAÏBO LESTA

☎ (+508) 41 01 02 🖨 (+508) 41 22 97 ✉ meggan.taibolesta@ct975.fr

POUR + D'INFORMATIONS



◀ DIRECTION ÉCONOMIE, FISCALITÉ & INNOVATION ▶

☎ (+508) 41 01 34 ✉ accueil@ct975.fr